

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .37 / 2021

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt et un le Lundi 19 Avril ,

En exercice : 27

De Présents : 21

De votants : 27

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

. Etaient présents :

M. ADAM Stéphane -M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie- M. CAMARA Célestin-Mme DEZ Marylène-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-Mme LECUREUX Aurore-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-Mme PRUNET Sophie-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M. SEIGNOBOS Jean-Luc-Mme DUPONT Karine-Mme AURIOL Anne-M. AIGUESPARSES Cédric

Procurations : Mme BOULANGER Tamara donne procuration à M. CAMARA Célestin. M. FRELIER Laurent donne procuration à M. SANTONI Jean. M. SEIGNOBOS Jean-Luc donne procuration à Mme SCOTTO Fabienne- M. HERAUD Jean-François donne procuration à M. ROSSI Patrick.

Mme OLIBE Carole donne procuration à M. BRUN Fernand.

M. HURET David donne procuration à Mme LECUREUX Aurore.

.Etaient absents excusés- NEANT

**Délibération adhésion au transfert de compétence optionnelle de la
Commune du VAL au profit du SYMIELECVAR.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme DEZ Marylène ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Monsieur le Maire expose,

Vu la délibération du 24/02/2020 de la Commune du VAL actant le transfert de la compétence optionnelle n°07 « Réseau de prises de charge pour véhicules électriques » au profit du SYMIELECVAR,

Vu la délibération du SYMIELECVAR du 25/02/2021 actant ce transfert de compétence.

-d'approuver le transfert de la compétence optionnelle n°7 de la commune du VAL au profit du SYMIELECVAR,

Pour extrait conforme au registre des délibérations.